

« ne dispose actuellement de mandat lui permettant de pouvoir réellement arrêter ou retenir quiconque » ; tous deux doivent attendre « des conseils et instructions »²⁴⁸. Ainsi, n'ayant pas encore reçu explicitement de pouvoir de police, l'armée française évite de « participer à la recherche et à l'arrestation des coupables »²⁴⁹. Elle le connaît pourtant, puisqu'elle a reçu du FPR le 7 juillet une liste détaillée de dix pages avec 220 noms, chacun avec leur fonction, que les Français ont examinés et annotés un par un²⁵⁰. En pratique, les Français n'arrêtent aucun conseiller communal, bourgmestre, sous-préfet ; même les préfets de Kibuye et de Cyangugu partent au Zaïre sans être inquiétés²⁵¹.

Le gouvernement se réfugie auprès de Turquoise, qui le fait partir au Zaïre

Le gouvernement intérimaire rwandais, dont le crédit international s'étirole rapidement après la prise de Kigali par le FPR le 4 juillet 1994, voit les autorités françaises prendre elles aussi leur distance vis-à-vis de lui. Réciproquement, les membres du GIR constatent que Turquoise, se limitant à la ZHS, ne défend pas le front. De même que les FAR, les miliciens et les radios, ils font preuve à l'égard des Français d'une défiance croissante.

Bien que le FPR réclame que les ministres du GIR soient jugés²⁵², le 11 juillet le général Lafourcade se dit opposé à leur arrestation : « Si le gouvernement s'enfuyait dans la zone [humanitaire sûre], les soldats français accueilleraient [ses membres] comme de

simples réfugiés²⁵³. » Il précise à ses subordonnés les instructions reçues de Paris : « Nous n'avons pas à arrêter ni à séquestrer personne²⁵⁴. » Mais le 14 juillet, le ministère des Affaires étrangères conteste ce point de vue et déclare que le GIR est indésirable²⁵⁵.

Le même jour, le président rwandais par intérim et quatre membres du GIR (les ministres de la Fonction publique, de la Jeunesse, de l'Agriculture, et le ministre de l'Enseignement supérieur en poste jusqu'au 25 mai) se réfugient à Cyangugu²⁵⁶, dans la ZHS, où ils se sont visiblement déplacés librement dans « quelques berlines noires un peu lourdes, avec quelques camions chargés de militaires rwandais²⁵⁷ » de la garde présidentielle. Le général Lafourcade regrette que, malgré ses demandes et celles de l'ambassadeur Yannick Gérard, représentant du Quai d'Orsay auprès du GIR, Paris n'ait toujours pas tranché et donné des ordres à leur sujet²⁵⁸. Sans demander explicitement s'il doit les arrêter, Lafourcade demande ce qu'il devrait faire si jamais ils ne partaient pas spontanément : « Après avoir rendu compte de leur présence à Paris, j'ai, par téléphone, demandé des instructions sur la conduite à tenir à leur sujet s'ils persistaient à rester dans la zone²⁵⁹. »

Le 15 juillet, la question est débattue. L'ambassadeur Gérard écrit que, « dans la mesure où nous savons que les autorités portent une lourde responsabilité dans le génocide », il y a un seul choix possible, celui de les arrêter, ou au moins les placer en résidence surveillée jusqu'à remise aux Nations unies²⁶⁰. À l'inverse, l'état-major des armées juge « souhaitable que des contacts

229. DGSE, carte de situation quotidienne « Rwanda – ouest – 13 juillet 1994 », in fiche particulière Rwanda, « Suivi cartographique de la crise rwandaise, 24 juin au 13 juillet 1994 », 15 juillet 1994.
230. COIA/CCR [Commandement opérationnel interarmées / cellule de crise Rwanda], fiche d'analyse, « Objet : C/R équipe COS », 4 juillet 1994.
231. DGSE, carte « Rwanda – ouest », 5 août 1994.
232. Général Raymond Germanos, Ordre d'opérations de Turquoise, 22 juin 1994, in Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, t. II « Annexes », *op. cit.*, p. 387 [fgt].
233. Entretien de François Graner avec l'amiral Jacques Lanxade, 22 août 2018.
234. Lieutenant-colonel Jean-Rémi Duval, in Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, *op. cit.*, t. III, Auditions, vol. 2, p. 119; Jacques Hogard, *Les Larmes de l'honneur. 60 jours dans la tourmente du Rwanda*, Paris, Hugo & Cie, 2005, p. 38-39.
235. André Guichaoua, *Rwanda 1994. Les politiques du génocide à Butare*, Paris, Karthala, 2005, p. 181; entretiens avec Michel Cuingnet, 3 et 13 février 2006, in Gabriel Périès et David Servenay, *Une guerre noire*, *op. cit.*, p. 244.
236. Jacques Lanxade, *Quand le monde a basculé*, *op. cit.*, p. 179-180.
237. Entretiens avec le capitaine Bernard Gondal et Jacques Hogard, in Gabriel Périès et David Servenay, *Une guerre noire*, *op. cit.*, p. 325-326; auditions du général Jean-Claude Lafourcade et du colonel Patrice Sartre, Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, *op. cit.*, t. III, Auditions, vol. 2, p. 113; Jacques Hogard, *Les Larmes de l'honneur*, *op. cit.*, p. 45 et 48.
238. DRM, « Localisation des déplacés au Rwanda en zone gouvernementale au 29 juin 1994 ».
239. Entretiens avec Jacques Hogard, in Gabriel Périès et David Servenay, *Une guerre noire*, *op. cit.*, p. 326.
240. Entretien avec le capitaine Bernard Gondal, in Gabriel Périès et David Servenay, *Une guerre noire*, *op. cit.*, p. 325.
241. DRM, note quotidienne de situation du 15 juillet 1994.
242. Christian Lecomte, « Réfugiés par millions, famine, maladies, massacres. Au Rwanda, l'horreur est encore à venir », *La Vie*, 21 juillet 1994.
243. Jacques Hogard, *Les Larmes de l'honneur*, *op. cit.*, p. 90.
244. Comfor Turquoise, compte rendu quotidien du 6 juillet 1994.
245. Lieutenant Nicolas Bodet, « Le RICM au Rwanda », art. cité.
246. Guillaume Ancel, *Rwanda, la fin du silence*, *op. cit.*, p. 91-93.

247. Christian Lecomte, « Réfugiés par millions, famine, maladies, massacres », art. cité.
248. Comforce Turquoise, télécopie « Suivi du fax du général Dallaire », faxée le 5 juillet 1994, « Traduction de la Communication du général Dallaire ».
249. État-major des armées, note « Zone humanitaire protégée », 6 juillet 1994 ainsi que son complément; général Jean-Claude Lafourcade, fiche « Entretien avec le général Dallaire du 6 juillet 1994 », 6 juillet 1994.
250. FPR, « The list of people who masterminded Rwanda genocide and massacres (the list is not exhaustive) », 7 juillet 1994.
251. Jacques Hogard, *Les Larmes de l'honneur*, *op. cit.*, p. 45; audition du colonel Patrice Sartre, Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, *op. cit.*, t. III, Auditions, vol. 2, p. 113.
252. DRM, point de situation le 11 juillet 1994 à 7 heures.
253. Général Jean-Claude Lafourcade, in « Lafourcade – Nous accueillons les ministres hutus », Reuters, 11 juillet 1994.
254. « Modalités d'exécution dans la ZHS », 13 juillet 1994, cité par Bernard Lugan, *François Mitterrand, l'armée française et le Rwanda*, *op. cit.*, p. 247-248.
255. Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, *op. cit.*, t. I, p. 324.
256. PCIAT, point de situation du 14 juillet 1994 soir; EMA, « Opération Turquoise - Point de situation du 14 juillet 1994 », Annexe situation; DRM, note quotidienne de situation du 15 juillet 1994; DGSE, fiche particulière « Rwanda. Suivi cartographique quotidien », 15 juillet 1994; DRM, note quotidienne de situation du 16 juillet 1994.
257. Jacques Hogard, in Michael Sztanke, *Rwanda, chronique d'un génocide annoncé*, film cité, 37^e minute.
258. PCIAT, point de situation du 14 juillet 1994 soir.
259. Général Jean-Claude Lafourcade, lettre à Bernard Cazeneuve, « Informations concernant l'évacuation des membres du gouvernement intérimaire rwandais », lettre à la Mission d'information parlementaire, 30 juillet 1998, in Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, *op. cit.*, t. II, « Annexes », annexe 9.H.1, p. 535 [fgt].
260. Yannick Gérard, deux télégrammes diplomatiques, 15 juillet 1994, in Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, *op. cit.*, t. II, « Annexes », annexes 9.D.9 et 9.D.10, p. 418-419 [fgt].
261. EMA, « Opération Turquoise - Point de situation du 15 juillet 1994 ».
262. Général Christian Quesnot, note au président Mitterrand, « Rwanda. Réunion à Matignon vendredi 15 juillet à 11h15 », 15 juillet 1994 [fgt].